



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT: \$1 PAR AN.

Editeur-Propriétaire: FIRMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JEUDIS

SOMMAIRE

Cause Agricole: Amendement et engraissement des prairies (Suite).—De l'enclosure des prairies.—Du dessèchement et de l'irrigation des prairies.

Revue de la Semaine: Ce que c'est que l'Alliance défensive des Protestants; leurs insultes à l'égard du Clergé catholique.—

Horrible sacrilège de la part de l'apostat Chiniqy; Mandement de Sa Grandeur Mgr. Bourget en cette occasion.—Protestation des catholiques.—Paroles consolantes adressées par Pie IX, enseignant aux catholiques ce qu'ils doivent faire au milieu de toutes ces persécutions et de ces attentats sacrilèges contre le Christ, l'Eglise et son clergé.

Sujets divers: Un haut rendement de lait pendant le régime vert, est la conséquence d'une bonne alimentation l'hiver et des soins donnés pendant cette période.—De la comptabilité agricole.—Pois du Japon; sa culture ne convient pas au pays.—Du bénéfice que donne la culture des abeilles

Petite chronique: Causerie Agricole de M. Ed. Barnard à St. Jean d'Iberville.—Le Foyer domestique, nouvelle publication littéraire, artistique, agricole et de tempérance.

Recettes: Moyen pour découvrir l'alun dans le pain.—Moyen pour faire disparaître le goût amer du vin.

PRIÈRE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

De grâce, que nos abonnés retardataires se fassent un devoir de nous payer; la somme due par chacun n'étant que minime, il ne faudrait pas un grand effort pour nous rendre cette justice.

Le Soussigné informe les abonnés à la Gazette des Campagnes qu'il a été nommé agent dans la Province de Québec pour la vente de graines de toutes espèces, provenant de la célèbre maison de M. J. Vick, de Rochester.—Firmin H. Proulx.

CAUSERIE AGRICOLE

AMENDEMENT ET ENGRAISSEMENT DES PRAIRIES (Suite.)

L'automne disions nous dans notre dernière causerie, vous paraît être en général la saison la plus convenable pour l'application des amendements et des engrais aux prairies. Parce que, d'abord, les pluies ordinaires de cette saison et de l'hiver les dissolvent promptement, et les font entrer en terre, ce qui prévient leur évaporation; et qu'ensuite, se trouvant entièrement dissoute lorsque la végétation recommence au printemps, non seulement ils agissent en totalité, mais ils ne communiquent pas de saveur désagréable à l'herbe, et aucun de leurs débris ne peut se mêler au fourrage, ce qui est très-important.

Cependant la crainte de voir, dans certaines circonstances, les engrais ou les amendements levés par des pluies abondantes, et entraînés hors du champ, surtout dans les prairies en pente, peut faire retarder cette opération, jusqu'à l'approche du printemps. Leur action sur la végétation en sera plus immédiate, s'ils sont très divisés et s'il survient des pluies suffisantes après; car la sécheresse du printemps rend souvent plus nuisibles qu'utiles les engrais appliqués après l'hiver, surtout sur les terres naturellement arides, comme nous avons eu fréquemment occasion de le remarquer.

Dans tous les cas, il ne faut laisser sur les prairies aucune portion d'engrais non consommés, lorsque le printemps vient ranimer la végétation que l'hiver avait ralentie.

Quelle que soit l'époque à laquelle on charrie des amendements et les engrais sur les prairies et les pâturages, il